3ème RALLYE REGIONAL V.H.C DE SARRIANS

29 et 30 octobre 2016
Association Sportive Automobile Méditerranée
33, Route de Montfavet – 84000 AVIGNON
Tél. : 06.34.30.79.33 – asamediterranee@sfr.fr

REGLEMENT PARTICULIER

Les engagements sont à renvoyer à : **Association RALLYE DE SARRIANS**
862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03
rallyedesarrians@orange.fr
www.rallyedesarrians.fr

PROGRAMME DU RALLYE	
Parution du règlement	lundi 29 août 2016
Ouverture des engagements	Dés parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 17 Octobre 2016 à minuit
Parution du Road Book	Samedi 22 octobre 2016
Date et heures des reconnaissances	Samedi 22 octobre 2016 de 8 h à 19 h et Vendredi 28 octobre 2016 de 8 h à 19 h.
Vérifications des documents	Samedi 29 octobre de 7 h.00 à 11 h 30 à la salle F. Mistral - Sarrians
Vérifications des voitures	Samedi 29 octobre de 7 h 20 à 11h 50 Place Jean Jaurès - Sarrians
Heure de mise en place du parc de départ	Samedi 29 octobre à partir de 7 h 30 Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange - SARRIANS
1°Réunion Commissaires Sportifs	Samedi 29 octobre à 10 h 45 au PC (Salle Regain-Bd Giono) - SARRIANS
Publication des équipages admis au départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au P.C. (Salle Regain - Sarrians) et au Parc de départ ((Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Publication des heures et ordre départ	Samedi 29 octobre à 12 h 15 au PC. (Salle Regain à Sarrians) et au de parc de départ (Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange – SARRIANS
Briefing des pilotes	Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif
Départ du 1er concurrent	Samedi 29 octobre, Domaine Fontaine du Clos, 735 Bd du Comté d'Orange à Sarrians à 14 h
Arrivée de la 1ére Etape	Samedi 29 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians A partir de 14h 55
Publication des heures et ordre	Samedi 24 octobre à 19h au PC (Salle Regain à Sarrians) et au parc d'arrivée, (Bd Théodore Aubanel à Sarrians).
Départ de la 2ème étape	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians, à 7h30
Arrivée du Rallye	Dimanche 30 octobre, Bd Théodore Aubanel à Sarrians à partir de 14h 20
Vérifications Finales	Garage Ludovic JUPILLE - Bd du Comtat Venaissin – 84260 SARRIANS
Publication des résultats du Rallye	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent (Salle Regain et Parc d'arrivée à Sarrians)
Remise des Prix	Dimanche 30 octobre à 18 h - Salle des fêtes Frédéric Mistral à Sarrians

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA Méditerranée organise les 29 et 30 octobre 2016 en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

3ème Rallye REGIONAL VHC de SARRIANS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 735 en date du 19/07/2016 et de la ligue Régionale du Sport Automobile sous le permis d'organisation n° 55 en date du 19/07/2016.

Comité d'organisation

Co Présidents : Mrs Thierry BRILLARD et Jacques BERNARDI

Membres : Joël BENIVAY, Véronique BERNARDI, Gaby et Jean- Michel BERNARDI, Philippe CLEMENT, Nicolas CLERC, Christian FOURNIER, Isabelle et Paul SUBE, Rony TELLENE et tous les membres de l'*association RALLYE de SARRIANS*..

Le secrétariat du Rallye et la Permanence du Rallye :

Association RALLYE DE SARRIANS
862 Route de PARISI
84260 SARRIANS
Tél. : 04 90 65 59 03 - rallyedesarrians@orange.fr

Organisateur Technique : **As. RALLYE DE SARRIANS** – 862 Route de Parisi – 84260 SARRIANS

1.1P Officiels.

		N° licence
Président du Collège	Mr Norbert BIAGIONI	25075
Membre du collège	Mme Maryline DUCARTERON	6840
	Mr Alain DEL CORSO .	35800
Directeur de course	Mr Marc DUCARTERON	9003
Directeurs de course adjoints	Mr Stéphane OUDINOT	45980
	Mr Albert PATISSON	5475
Directeur de course adjoint délégué aux VHC	Mme Myriam VINCENT	1525
Directeurs de course délégués aux vérifications	Mr Clair SCHMIT	9199
Et à la publicité	Mr Paul MEGE	2727
Adjoints à la direction de course délégués	Mr GAUTHIER Jacques	35196
aux épreuves spéciales	Mr VERNET Daniel	147321
	Mme M. Odile VINCENSINI	9656
Véhicule tricolore	Mr Clair SCHMIT	9199
Véhicule autorité	Mr Paul MEGE	2727
Véhicule info	Mr René MEILLORET	147512
Véhicule damier	Mr J. Michel BERNARDI	112398
Chargé des relations avec les concurrents	Me Sylvie SCHMIT	36488
	Me Isabelle FORESTELLO	138486
Responsable des commissaires techniques	Mr Lismon LAMBERT	3585
Commissaires Techniques	Mr Philippe BLANC	38131
	Mr Bernard BOUVERAT	7392
	Mr J Pierre FORESTELLO	11620
	Mr Dominique TURPIN	119028
	Mr Robert CORBET	6850
Commissaire Technique Stagiaire	Mr Christophe BIAGIONI	169294
Secrétaire des Commissaires Techniques	Me Christel MARIGNANI	139938

Médecin chef	Docteur Muriel RIVAS	
Chargée des Relations avec la presse	Mme Véronique BERNARDI	153159
Responsable des commissaires	Mme Gaby BERNARDI	54730
Responsable du matériel	Mr Philippe CLEMENT	198149
	Mr Paul SUBE	7585
	Mr Nicolas CLERC	

Classements TOP – RALLYE

Juges de fait
A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et ceux du rallye de doublure, sont déclarés compétents.

1.2 P. ELIGIBILITE
Le rallye de Sarrians compte pour le challenge Véhicules Historiques 2016 de la Ligue du Sport Automobile PACA.

1.3P VERIFICATIONS
Les horaires de convocations aux vérifications seront consultables sur le site **rallyedesarrians.fr**
Les vérifications administratives auront lieu samedi 29 octobre de 7 h00 à 11h 30
Les vérifications techniques auront lieu de 7 h 20 à 11 h 50 Place Jean Jaurès à Sarrians

Tous les équipages participant au rallye doivent se présenter au complet aux vérifications administratives et techniques conformément à la réglementation.
Un temps imparti de 20 mn sera donné aux concurrents pour se présenter au départ du convoi pour les vérifications techniques.
Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux prescriptions générales FFSA.

Les vérifications finales, seront effectuées :
Garage Ludovic JUPILLE à SARRIANS Taux Horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES
Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES
3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS
3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 3ème Rallye REGIONAL VHC de SARRIANS doit adresser la demande d'engagement, dûment complétée, avant le lundi 17 octobre 2016 minuit au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) : Association RALLYE DE SARRIANS – 862 Route de Parisi - 84260 SARRIANS

3.1.10P. Le nombre de voitures admises est fixé à 20 voitures maximum

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs à 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 600 €

Le règlement de l'engagement sera à établir au nom : Association RALLYE DE SARRIANS

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que des photocopies des permis de conduire, de la licence de chaque membre d'équipage et de la photocopie de la première page du PTH.
Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.
Les envois en recommandés ou en Chronopost sont déconseillés (délais de réception plus longs).
Les adresses électroniques lisibles et les numéros de téléphones mobiles, sont très importants.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologués FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. Titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC.
Sont admises dans un classement séparé les voitures de la catégorie Rallye Classic de compétition et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA
Les parcs d'assistance, prévus à Sarrians, sont indiqués dans l'itinéraire du rallye
Toute assistance en dehors des parcs prévus à cet effet est interdite
Les ravitaillements en essence sont autorisés uniquement dans les parcs d'assistance.
Dans les parcs d'assistance, il ne sera toléré, avec la voiture de course, uniquement un seul véhicule d'assistance (Adhésifs *ASSISTANCE* obligatoire).
Un parc à remorques et porte-voiture est prévu par l'organisation donc ceux-ci sont interdits dans les parcs d'assistance.
Tout manquement à cette règle sera sanctionné par le Collège des Commissaires sportifs.
Dans la zone d'assistance la vitesse est limitée à 30 km /h.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.5.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.
Pénalités :

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.
La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.
« Le 3ème RALLYE REGIONAL VHC DE SARRIANS » représente un parcours de 155 Kms.
Il comporte 2 étapes, 3 sections et 7 spéciales d'une longueur totale de 40 kms entièrement sur asphalte.
Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - ES 2 - ES 5	⇨	Sarrians - Vignes de Vacqueyras	⇨	7 km 000
ES 3 - ES 6	⇨	Suzette - Malaucène	⇨	4 km 300
ES 4 - ES 7	⇨	Col de La Madeleine	⇨	5 km 200

L'itinéraire horaire est indiqué en annexe du présent règlement.
Le Parc à Remorques est situé sur le terrain à côté du parking du Skate-Park.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu :
Samedi 22 octobre 2016 de 8h à 19h
Vendredi 28 octobre de 8h à 19h.
Dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter le code de la route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que 3 passages maximum par épreuve spéciale.
Des contrôles seront mis en place par l'organisation.

6.2.7
. Départ refusé :

Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série:
. Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
. Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA
Les trois pénalités sont cumulées

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. Disposition générales relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
. Commissaire de Route : Chasuble orange
. Chef de Poste Chasuble orange barrée avec inscription "CHEF DE POSTE"

7.5.3
L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées.
Celui-ci restant à la charge du concurrent.
Sur le parcours des épreuves spéciales, seul les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information remise au moment des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA
Il n'y aura pas de Classement à l'indice de performance (uniquement pour les compétitions nationales)

ARTICLE 10P. PRIX

Il n'y a pas de dotation en numéraire.
Tous les concurrents classés seront récompensés.

La remise des prix du 3ème RALLYE régional VHC de SARRIANS aura lieu le dimanche 30 octobre à partir de 18h. à la salle des fêtes de Sarrians.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.